ILLE-DE-RANCE La bage

A Paris, les ménages les plus aisés voisins des plus modestes



es ménages parisiens ont des revenus parmi les plus élevés de métropole. En effet, la capitale, où résident 4 % des actifs recensés en France en 1999, accueille près de 14 % des cadres et chefs d'entreprise. Cette surreprésentation n'a pas d'équivalent dans les grandes villes françaises, ce qui explique le haut niveau des revenus qu'on y trouve. Cependant, Paris est aussi une ville à forts contrastes sociaux : les habitants les plus aisés déclarent des revenus 10 fois supérieurs à ceux des plus modestes.

En 2001, les Parisiens déclarent des revenus parmi les plus élevés d'Ile-de-France et supérieurs à ceux des habitants des grandes villes de province. Ce niveau de revenu masque de fortes disparités au sein des arrondissements. Les écarts entre hauts et bas revenus se révèlent particulièrement importants

dans les quartiers

de la rive droite.

Entre, mais également au sein des arrondissements, les contrastes sont importants. La mise à disposition pour la première fois d'informations au niveau infra communal a permis de réaliser une étude à un niveau géographique fin à partir des déclarations fiscales des revenus de l'année 2001. Les quartiers dans lesquels vivent des ménages aux revenus les plus dissemblables se situent principalement sur la rive droite de la Seine.

Paris, capitale des hauts revenus

Avec 27 400 euros (€) en 2001, les ménages de la capitale déclarent le revenu moyen par unité de consommation (UC) le plus élevé des départements français (voir Définitions). Les quatre départements qui suivent dans le palmarès sont également franciliens : Hauts-de-Seine, Yvelines, Essonne et Val-de-Marne. Ces hauts revenus reflètent la concentration en Ile-de-France des emplois métropolitains supérieurs, plus qualifiés et donc plus rémunérateurs.

La moitié des parisiens vit dans un ménage ayant déclaré plus de 20 147 € par UC en 2001 (Figure 1). Ce revenu « médian » sépare la population en deux groupes : ceux qui déclarent moins, ceux qui déclarent plus. Moins sensible aux extrêmes que le revenu moyen, le revenu médian nuance le classement des départements les plus aisés. La capitale se trouve alors au 3° rang, derrière les Yvelines (20 263 €) et les Hauts-de-Seine (20 195 €).





Définitions

Un ménage est défini comme l'ensemble des occupants d'un même logement.

Les « ménages fiscaux » désignés ici sont constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Sont exclus de l'étude :

- les ménages de contribuables concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année étudiée (2001) ;
- les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants, inclus dans le ménage de leurs parents) :
- les contribuables vivant en collectivité.

Les « ménages fiscaux » retenus représentent 95 % des ménages au sens du recensement en Ile-de-France et plus de 97 % de la population des ménages est couverte à Paris.

Le **revenu déclaré** est la somme des ressources déclarées aux services fiscaux par les contribuables sur la « déclaration des revenus 2001 », avant abattements. Il comprend quatre grandes catégories de revenus :

- les revenus salariaux (salaires, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, allocations de chômage et de préretraite, revenus perçus à l'étranger);
- les revenus des professions non salariées (revenus nets de déficits des indépendants comprenant les bénéfices agricoles, industriels, commerciaux et non-commerciaux) ;
- les retraites (hors minimum vieillesse), pensions d'invalidité, pensions alimentaires (déduction faite des pensions versées) et rentes viagères ;
- les autres revenus (les revenus des valeurs et capitaux mobiliers imposables au titre de l'IRPP, ce qui exclut les revenus défiscalisés, les revenus fonciers nets, les revenus accessoires).

Le revenu déclaré par unité de consommation (UC) présente l'avantage de relativiser le niveau de revenu par rapport à la composition du ménage fiscal. Il permet de prendre en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Le revenu exprimé par UC devient un revenu par équivalent adulte, comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes. Le nombre d'UC d'un ménage est évalué selon la définition utilisée par l'Insee et par Eurostat (voir Pour en savoir plus).

Paris, au sein des villes de plus de 150 000 habitants, se détache nettement en termes de niveau de revenu déclaré. Seul Lyon approche les 17 000 € de revenu médian par UC, tandis que les deux capitales de l'Ouest, Nantes et Rennes, se situent entre 15 000 et 16 000 €. Marseille, Le Havre, Montpellier et Lille sont en dessous des 13 000 € (Figure 2).

n département à très forte disparité entre hauts et bas revenus

La dispersion des revenus déclarés est très large dans la capitale. Avec plus d'un million de ménages, Paris regroupe toutes les catégories socioprofessionnelles et tous les niveaux de revenus. Les 10 % des Parisiens les plus aisés ont déclaré plus de 50 961 € par UC en 2001 ; ce niveau de hauts revenus est le plus élevé des départements métropolitains. La même année, les 10 % les plus modestes ont déclaré moins de 4 864 € par UC : ce seuil de bas revenus est par contre parmi les plus faibles de métropole (81° rang).

De ce fait, la capitale se distingue parmi les départements français par le plus fort écart entre hauts et bas revenus. Les 10 % les plus aisés déclarent 10,5 fois plus que les 10 % les plus modestes. Une telle disparité se retrouve dans d'autres grandes villes de France, à des niveaux parfois même supérieurs. L'éventail des revenus est plus important à Marseille (14,9), Montpellier (13,7) et Lille (12,5). Il est proche de celui de Paris à Nice, Toulouse et Toulon (entre 9 et 10).

Paris au centre des clivages de l'agglomération

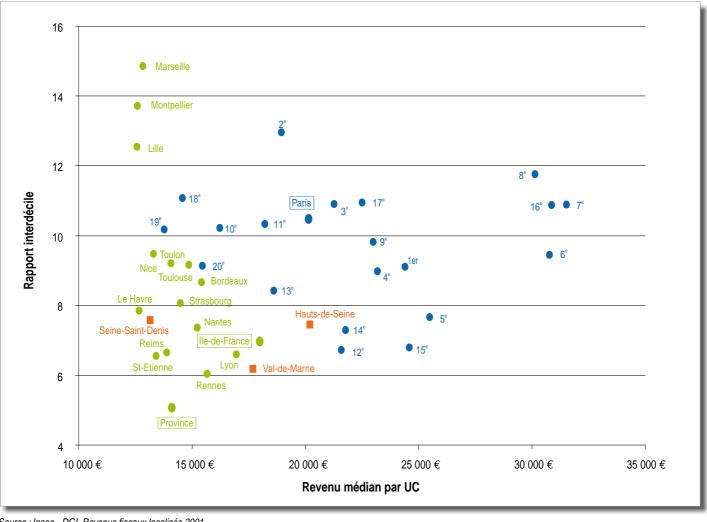
Concentration de hauts revenus, mais également présence de bas revenus, différencient l'Île-de-France des autres régions de métropole. Cette diversité des niveaux de revenus et ces fortes disparités se retrouvent au sein de la capitale (Figure 1). Quatre arrondissements parisiens (6°, 7°, 8° et 16°) font partie des dix communes d'Île-de-France aux revenus médians les plus élevés. Parallèlement, les 10°, 18°, 19° et 20° arrondissements sont parmi les communes affichant les revenus médians les plus bas. Le revenu médian déclaré par les ménages du 7° est le plus élevé des arrondissements (31 521 € par UC), plus de deux fois supérieur au plus faible, enregistré dans le 19° (13 759 € par UC).

Figure 1 - Revenus fiscaux déclarés au titre de l'année 2001

	Revenu fiscal annuel par unité de consommation (UC) en euros				Part des	
Arrondissement	Médiane (5° décile)	Seuil des bas revenus (1erdécile)	Seuil des hauts revenus (9° décile)	Rapport interdécile (D9/D1)	ménages imposés (%)	
1 ^{er}	24 388	7 084	64 473	9,1	75,0	
2 ^e	18 943	4 000	51 818	13,0	69,9	
3 ^e	21 268	5 061	55 174	10,9	72,9	
4 ^e	23 170	6 707	60 249	9,0	74,6	
5°	25 474	8 109	62 121	7,7	77,4	
6 ^e	30 758	8 920	84 356	9,5	78,3	
7 e	31 521	9 154	99 748	10,9	78,7	
8 ^e	30 133	7 550	88 790	11,8	76,8	
9 ^e	22 985	5 681	55 781	9,8	73,3	
10 ^e	16 214	3 919	40 080	10,2	67,1	
11 ^e	18 202	4 100	42 403	10,3	70,3	
12 ^e	21 587	6 680	44 958	6,7	77,2	
13°	18 598	4 868	41 018	8,4	72,5	
14 ^e	21 766	6 667	48 675	7,3	76,8	
15°	24 575	7 847	53 295	6,8	79,5	
16°	30 861	8 018	87 197	10,9	77,0	
17°	22 503	5 359	58 654	10,9	74,0	
18°	14 567	3 265	36 181	11,1	65,3	
19 ^e	13 759	3 363	34 240	10,2	64,2	
20°	15 459	3 862	35 271	9,1	67,2	
Paris	20 147	4 864	50 961	10,5	72,7	
Hauts-de-Seine	20 195	6 138	45 716	7,4	76,3	
Seine-Saint-Denis	13 155	3 658	27 740	7,6	62,1	
Val-de-Marne	17 681	5 841	36 129	6,2	73,1	
lle-de-France	17 982	5 581	38 912	7,0	73,0	
Province	14 103	5 446	27 637	5,1	57,2	

Source: Insee - DGI, Revenus fiscaux localisés 2001

Figure 2 - Les arrondissements parisiens dans leur environnement



Source: Insee - DGI, Revenus fiscaux localisés 2001

Les arrondissements accueillent à la fois des ménages plus aisés qu'ailleurs mais également des ménages modestes : onze (1er, 3e au 9e, 15e au 17e) se placent parmi les vingt communes franciliennes dont le seuil de hauts revenus est le plus important. Dans le même temps, les 18e et 19e arrondissements se situent parmi les vingt communes au niveau de bas revenus les plus faibles.

ne division ouest et nord-est en lien avec les communes limitrophes

Plus que le niveau des revenus, les disparités très fortes au sein même des arrondissements sont le signe distinctif de la capitale. Elles s'inscrivent dans le clivage géographique classique parisien qui oppose un ouest aisé (revenus médians supérieurs à 30 000 €) à un nord-est modeste (moins de 15 000 €). Le sud de la capitale (du 12° au 15°), aux revenus médians entre 20 000 et 30 000 €, est une zone de transition avec la banlieue. Le centre-nord (du 1° au 4° et du 9° au 11°) relie l'ouest aisé au nord-est parisien plus modeste.

Le seuil des hauts revenus est de 7 à 13 fois plus élevé que le seuil des bas revenus selon l'arrondissement. Les écarts sont supérieurs à 10 dans dix arrondissements et se retrouvent aussi bien dans des arrondissements très peuplés que dans les

plus petits. Les disparités proviennent soit de la faiblesse du seuil des bas revenus (10°, 11°, 18° et 19°), soit de la hauteur du seuil de hauts revenus (7°, 8°, 16°), ou des deux (2°, 3°, 17°). Au total, onze des vingt arrondissements parisiens (du 1° au 9°, 16° et 17°) se singularisent dans l'espace francilien par un niveau de revenu élevé voire extrême et des disparités tout aussi fortes. En Île-de-France, seule la commune de Neuilly-sur-Seine possède des spécificités équivalentes.

Les caractéristiques des autres arrondissements sont similaires à celles de leur environnement banlieusard. Avec des revenus faibles et de très fortes disparités, les 10°, 18° et 11° arrondissements se rapprochent des communes limitrophes de

Sources

L'Insee diffuse depuis juin 2004 de nouvelles statistiques sur les revenus à un niveau infra communal, établies à partir des fichiers des déclarations de revenus 2001 et de la taxe d'habitation, fournis par la Direction générale des impôts (DGI).

Les indicateurs diffusés permettent de décrire le niveau et les disparités des revenus des ménages, en particulier à travers la médiane et les déciles, ainsi que la composition du revenu. Cette source d'informations décrit plus finement les revenus que la source « IRCOM » qui était basée sur le calcul d'une moyenne des revenus fiscaux après abattement par foyer fiscal et non par ménage.

Figure 3 - Composition du revenu fiscal déclaré (en %)

Arrondissement	Salaires	Pensions et retraites	Bénéfices	Autres revenus*
1 ^{er}	65,6	12,6	12,9	8,9
2 ^e	79,1	9,0	7,1	4,8
3 ^e	74,2	10,4	8,8	6,6
4 ^e	66,2	14,6	10,4	8,7
5 ^e	65,5	16,7	10,3	7,5
6°	60,6	15,8	11,1	12,5
7 ^e	56,8	14,6	13,2	15,4
8 ^e	62,1	11,3	12,9	13,8
9 ^e	73,0	12,4	9,1	5,5
10 ^e	76,7	12,9	6,5	3,8
11 ^e	75,4	14,2	6,3	4,2
12 ^e	71,8	18,2	5,9	4,2
13°	72,8	18,8	5,2	3,3
14 ^e	69,8	18,1	6,7	5,4
15°	70,3	18,5	6,0	5,2
16°	56,7	17,0	11,4	14,9
17°	67,3	16,3	8,9	7,6
18°	74,7	16,1	5,8	3,4
19 ^e	74,3	16,7	5,7	3,4
20°	75,5	17,2	4,8	2,5
Paris	68,6	16,2	8,0	7,2
Hauts-de-Seine	73,0	17,3	5,3	4,5
Seine-Saint-Denis	75,5	18,3	4,0	2,2
Val-de-Marne	73,0	18,3	5,2	3,5
Ile-de-France	73,2	16,9	5,6	4,3
Province	63,8	24,2	8,2	3,9

^{*} la catégorie « autres revenus » comprend essentiellement des revenus du patrimoine (voir Définitions).

Source : Insee - DGI, Revenus fiscaux localisés 2001

Seine-Saint-Denis. Les 14°, 15° et 12°, dont les niveaux de revenus sont importants et les disparités moyennes, paraissent semblables aux communes limitrophes du sud des Hauts-de-Seine ou bordant le bois de Vincennes. Enfin, les 11°, 13° et 20°, avec un profil de revenus faibles et de fortes disparités, se rattachent à la majorité des communes du Val-de-Marne ou de l'est de la Seine-Saint-Denis.

ne géographie classique liée à la société parisienne

Ces différences de revenus d'un arrondissement à l'autre, contrastes habituels dans la société parisienne, se retrouvent dans la structure. Les revenus déclarés par les ménages parisiens sont constitués à 69 % de salaires, 4 points de moins qu'en Ile-de-France. Les pensions et rentes représentent une partie non négligeable des revenus des parisiens (16 %) mais inférieure aux moyennes régionales et provinciales (respectivement 17 et 24 %). Cette source de revenus, liée à la présence de retraités, est particulièrement importante dans les arrondissements périphériques, y compris dans le sud du 16°. La forte part des bénéfices des indépendants et surtout des revenus fonciers ou patrimoniaux va de pair avec un haut niveau de revenu. Très forte dans les arrondissements de l'ouest, équivalente à plus du quart des revenus dans les 6°, 7° et 16°, elle atteint un minimum dans l'est parisien. Au total, ces

ressources représentent 15 % des revenus à Paris contre 10 % en Ile-de-France et 12 % en Province (Figure 3).

Toutefois, la localisation des ménages aisés ou modestes souffre quelques exceptions. La population aisée est attirée dans des environnements modestes par la présence d'habitat individuel (comme le secteur de la rue de Mouzaïa dans le 19e), ou le prestige du site, allié à la qualité du tissu urbain (abords des Buttes Chaumont, alentours du bois de Vincennes ou voisinage de la Nation) ou à son originalité (sommet de la Butte Montmartre). A l'inverse, les îlots anciens de la rue Saint-Denis et du Sentier dans le 2e ou les immeubles sociaux de la ZAC Vercingétorix dans le 14e accueillent une population plus modeste que celle des environs (Figure 4).

Cette coexistence de couches sociales diverses dans des périmètres réduits est plus fréquente à Paris qu'ailleurs. Dans un même arrondissement, ou dans un même quartier, cohabitent des ménages aux niveaux de revenus très différents (Figure 5).

Les quartiers les moins disparates sont localisés essentiellement au sud de la capitale. Y sont déclarés des revenus proches de la moyenne parisienne. L'habitat est plus confortable que la moyenne, même si les petits logements sont parfois nombreux. La proportion de logements sociaux peut être localement très élevée. Les cadres sont aussi nombreux que les employés et ouvriers. Les retraités (15°) et surtout les actifs fonctionnaires (du 12° au 14°) sont nettement plus présents que dans l'ensemble de la capitale.

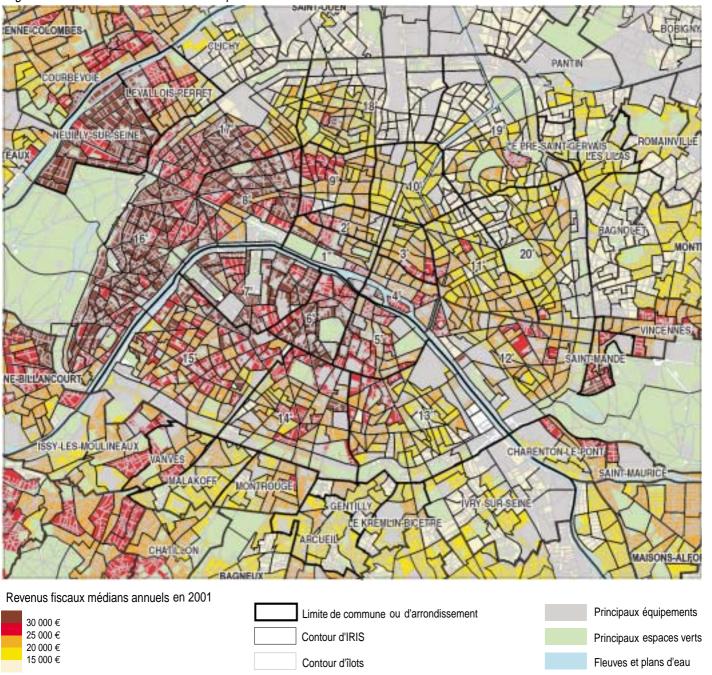
Rive droite : grands pôles de disparités

Les disparités de revenus les plus fortes se concentrent sur la rive droite de la Seine. A écarts de revenus similaires, la nature des disparités comme les structures sociales et urbaines qui les sous-tendent sont très différentes selon les secteurs. On peut ainsi percevoir différents groupes.

Un premier ensemble regroupe le nord du 16°, l'ouest du 8° et le nord du 7°. Ici, les disparités proviennent d'un seuil des hauts revenus parmi les plus élevés de la capitale alors que celui des bas revenus est à peine plus élevé que la moyenne parisienne. Une population de cadres et de chefs d'entreprise loge à coté d'employés de services aux particuliers (personnel de maison ou concierges), ces derniers travaillant souvent pour les premiers. Cette cohabitation au sein de mêmes immeubles est rendue possible par l'existence de chambres de service au rez-de-chaussée ou dans les étages.

Tout autre est la situation qui prévaut aux frontières des 2°, 3° et 10° arrondissements, sur l'axe de la rue Saint-Denis. Les écarts de revenus s'expliquent ici par des seuils de hauts revenus moyens voire modestes et des seuils de bas revenus faibles. Coexistent, dans un parc presque exclusivement privé, cadres et chefs d'entreprise à part égale avec employés et ouvriers. L'existence d'un parc important d'hôtels meublés et de petits logements anciens et sans confort, souvent habités par des parisiens d'origine étrangère, permet le maintien de ces catégories dans une partie centrale de la capitale.

Figure 4 - Revenus fiscaux déclarés des quartiers



Source: Insee - DGI, Revenus fiscaux localisés 2001

Cette configuration se retrouve un peu plus à l'est et sur une étendue plus vaste, aux alentours de Belleville, frontière des 10°, 11°, 19° et 20°. Ici, hauts et bas revenus sont encore inférieurs à précédemment. Les hôtels meublés et les petits logements sont accompagnés ou souvent remplacés par des logements sociaux issus des rénovations qui se sont étalées des années 70 aux années 90. Le taux de chômage y est plus fort qu'autour de la rue Saint-Denis.

La Goutte d'Or et ses prolongements vers le nord du 18^e connaissent une situation similaire. Mais ici, les seuils de bas et hauts revenus sont parmi les plus faibles de la capitale tandis que le taux de chômage atteint les maxima parisiens. La partie du quartier de la Chapelle située dans les mêmes tranches de revenus se distingue par un déficit de logements sociaux ou de meublés. Le parc de logements, en majorité privé, accueille principalement des propriétaires occupants.

Le dernier grand pôle de disparités, toujours dans le nord-est, est situé au nord du Bassin de la Villette. Le niveau des bas et, surtout, des hauts revenus y est un peu plus élevé qu'à Belleville ou que dans le 18^c. La situation y est très diversifiée tant

Pour en savoir plus

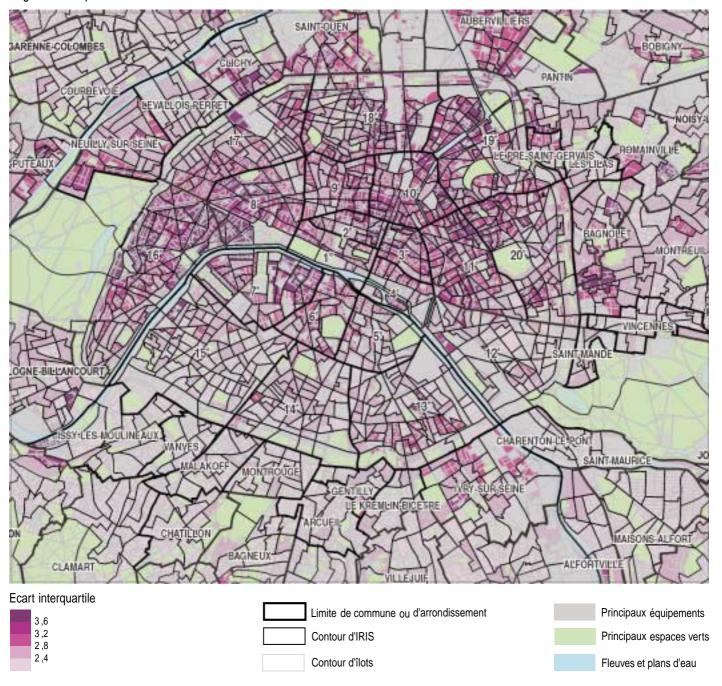
Cédérom « Revenus fiscaux des ménages - années 2000 et 2001 », Insee, juin 2004.

Martinez C.: « Les revenus fiscaux partagent fortement l'espace francilien », Insee Ile-de-France Regards sur... les disparités sociales et territoriales, juillet 2003.

Rouxel M.: « La carte de France des revenus déclarés », *Insee première*, n° 900, mai 2003.

Esponda M.: « Les catégories socioprofessionnelles à Paris », Apur, avril 2002.

Figure 5 - Disparités de revenus



Source: Insee - DGI, Revenus fiscaux localisés 2001

du point de vue des profils sociaux que de celui de l'habitat à l'inconfort modéré. Le logement social alterne avec le privé, le locatif avec la propriété occupante.

Dans tous ces quartiers, divers processus - réhabilitation, requalification, rénovation - sont en cours. Dans certains cas, ils ont pu permettre le maintien d'une population modeste et souvent d'origine étrangère par l'implantation de logements sociaux. Dans d'autres, ils ne sont pas encore assez avancés pour que le parc inconfortable de petits logements ou de

meublés ait complètement laissé place à un habitat qui, quand il est privé, s'avère beaucoup moins favorable à ce maintien.

Marc ESPONDA
Atelier Parisien d'URbanisme,
Corinne MARTINEZ
Insee Ile-de-France

« Cette étude a été réalisée en partenariat avec l'Atelier Parisien d'URbanisme, convention n° 58/04 ».

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Direction régionale d'Ile-de-France 7, rue Stephenson - Montigny-le-Bretonneux 78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

© Insee 2004

Directeur de la publication : Alain Charraud - Comité de rédaction : Brigitte Belloc Rédacteur en chef : Jean-François Moreaux - Secrétaire de rédaction : Françoise Beaufils Conception graphique : PAO Insee lle-de-France - Maquette : Vincent Bocquet - Laure Omont - Impression : Comelli Tarif : Le numéro : 2,2 € - Abonnement : - France : 30 € - Etranger : 36 €

Gestion des abonnements : Agnès Vavasseur - 761 : 01 30 96 90 75 - Fax : 01 30 96 90 75

Vente par correspondance : Tél. : 01 30 96 90 56 - Fax : 01 30 96 90 75 - Internet : www.insee.fr/file-de-france see Info Service - Tour Gamma A - 195, rue de Bercy - 75582 Paris cedex 12 - Tél. : 01 53 17 8 93 9 - Fax : 01 53 17 88 09 ISSN 0984-4724 - Dépôt légal : 2* semestre 2004 - Commission paritaire n° 2133 AD - Code Sage 10424052